

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00074

Numéro SIREN : 434 393 864

Nom ou dénomination : 2V CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2023 sous le numéro de dépôt 4617

SARL 2V CONSEIL

Exercice clos le 31/12/2022

Siège social : Le Caucadis 1 - 26 rue des Gerbiers 13127 Vitrolles

SARL au capital de 7 622 euros - Siret 43439386400013 - APE 7022Z

**RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2023
ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983**

SECONDE RÉSOLUTION

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 41 732,10 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022	(21 901)
Report à nouveau	63 633
Réserves distribuables	
Total	41 732

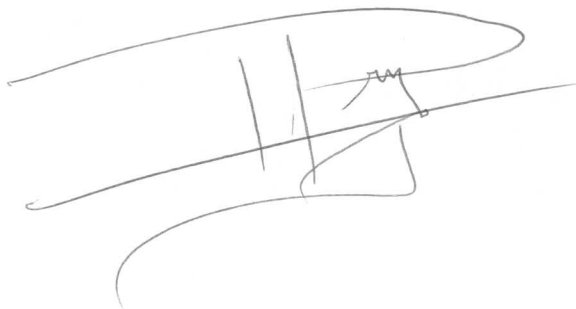
L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	41 732
Total	41 732

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

Certifié conforme à l'original



**TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION PROPOSÉE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2023
ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983**

SECONDE RÉSOLUTION

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 41 732,10 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022	(21 901)
Report à nouveau	63 633
Réserves distribuables	
Total	41 732

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	41 732
Total	41 732

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

Certifié conforme à l'original



TRIBUNAL DE COMMERCE

GREFFE

13 SEP. 2023

SALON-DE-PROVENCE

BILAN

TRIBUNAL DE COMMERCE

GREFFE

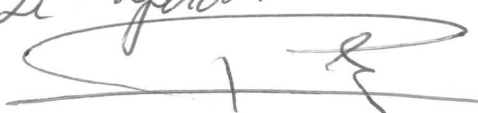
24 JUL. 2023

SALON-DE-PROVENCE

SARL 2V CONSEIL : 31 décembre 2022

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 159	22 159		
Immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	22 159	22 159		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements, en cours				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 812		1 812	7 008
Autres créances	295		295	757
Valeurs mobilières de placement	62 900		62 900	62 900
Disponibilités	47 719		47 719	62 209
Charges constatées d'avance	381		381	393
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	113 107		113 107	133 267
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	135 266	22 159	113 107	133 267
PASSIF (EUR)			EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel			7 622	7 622
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale			762	762
Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)				
Report à nouveau			63 633	77 804
Résultat de l'exercice			-21 901	-14 171
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)			50 117	72 018
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)			21 758	21 758
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés			594	1 114
Autres dettes (dont comptes courants d'associés)		37 805	40 638	38 377
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)			41 232	39 491
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			113 107	133 267

Je certifie conforme à l'original
le gérant

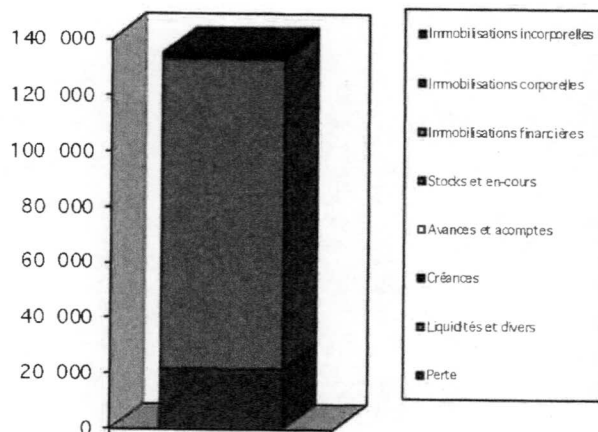


BILAN

SARL 2V CONSEIL : 31 décembre 2022

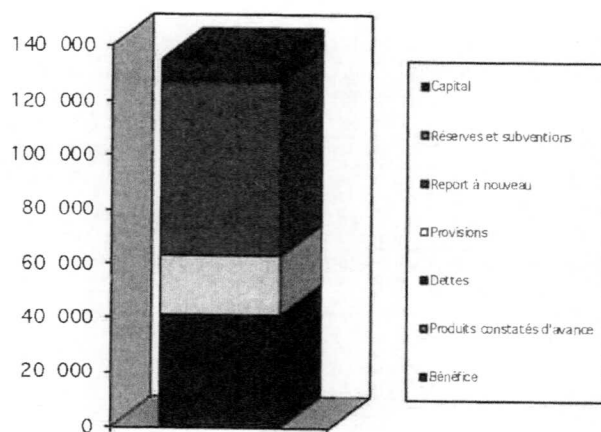
ACTIF

Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	
Stocks et en-cours	
Avances et acomptes	
Créances	2 107
Liquidités et divers	111 000
Perte	21 901
TOTAL	135 008



PASSIF

Capital	7 622
Reserves et subventions	762
Report à nouveau	63 633
Provisions	21 758
Dettes	41 232
Produits constatés d'avance	
Bénéfice	
TOTAL	135 008

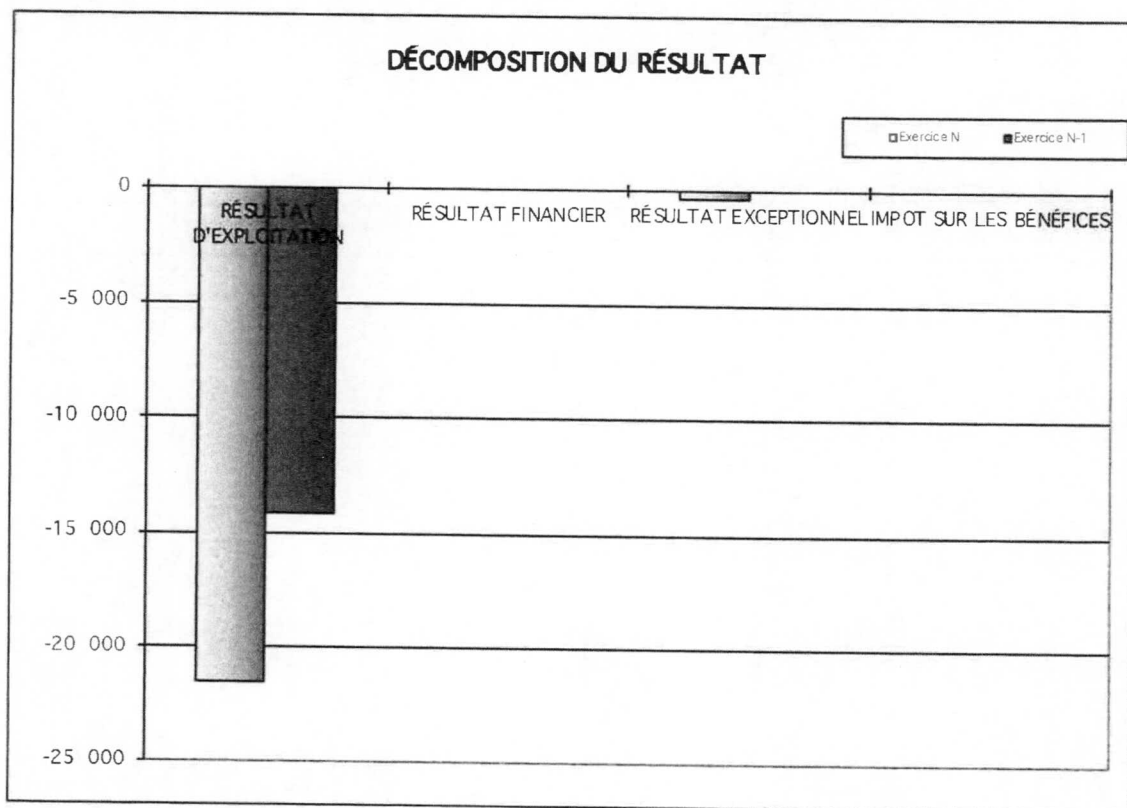
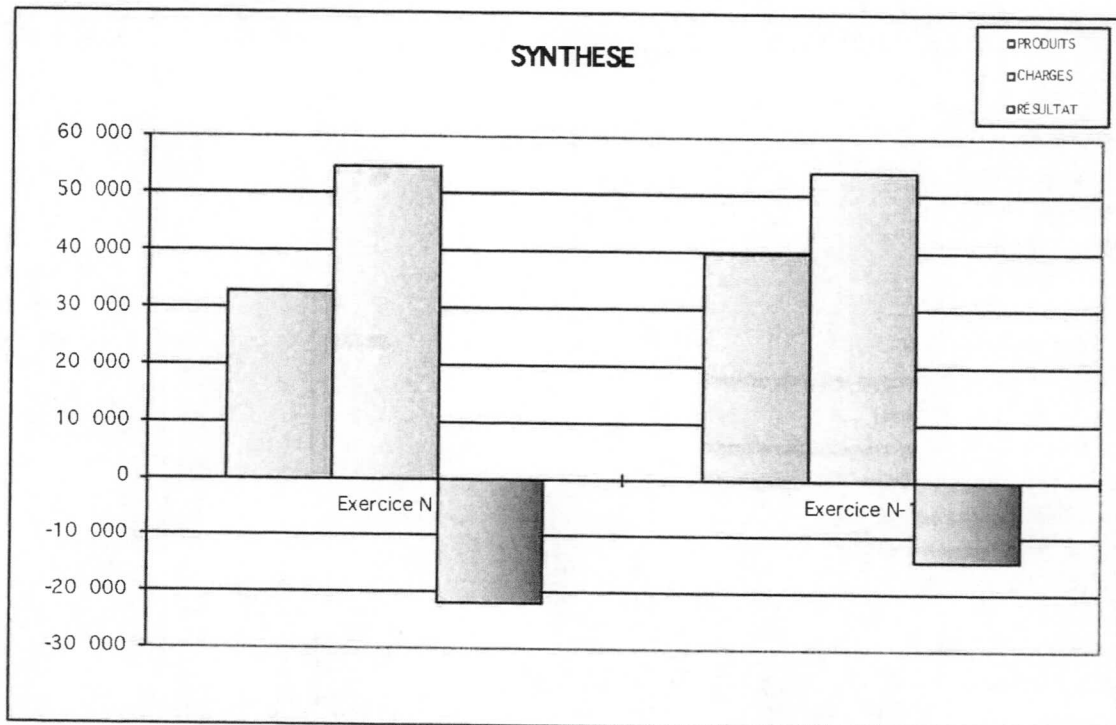


RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SARL 2V CONSEIL: Période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Rubriques	Exercice N	EUR	
		Exercice N-1	Ecart N/N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	32 773	36 905	-4 132 -11%
Chiffres d'affaires nets	32 773	36 905	-4 132 -11%
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation		2 960	-2 960 -100%
Autres produits	4	3	1 42%
PRODUITS D'EXPLOITATION	32 778	39 868	-7 090 -18%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (3)	30 822	32 453	-1 630 -5%
Impôts, taxes et versements assimilés	755	731	25 3%
Rémunérations du personnel	14 890	13 527	1 363 10%
Charges sociales	7 862	7 312	550 8%
Dotations aux amortissements		11	-11 -100%
Dotations aux provisions			
Autres charges	0	5	-5 -91%
CHARGES D'EXPLOITATION	54 330	54 039	291 1%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-21 552	-14 171	-7 382 -52%
Produits financiers			
Produits exceptionnels	69		69
Charges financières			
Charges exceptionnelles	418		418
Impôts sur les bénéfices			
2 - RÉSULTAT COMPTABLE	-21 901	-14 171	-7 730 -55%

RÉSULTAT DE L'EXERCICE



ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

PROVISIONS

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Cabinet Nathalie SATTI - CABRIÈS

Téléphone : 0442515742 - Télécopie : 0442542890

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction de remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

SARL 2V CONSEIL 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel Installations générales, agencements, aménagements divers	4 802			4 802	
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	17 357			17 357	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 159			22 159	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL GÉNÉRAL	22 159			22 159	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel Installations générales, agencements, aménagements divers	4 802			4 802
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	17 357			17 357
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 159			22 159
TOTAL GÉNÉRAL	22 159			22 159

ETAT DES PROVISIONS

SARL 2V CONSEIL 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

EUR				
NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 758			21 758
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

SARL 2V CONSEIL 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

EUR

CHARGES À PAYER	<i>Montants</i>
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	

PRODUITS À RECEVOIR	<i>Montants</i>
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

SARL 2V CONSEIL 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	381
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	381

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

SARL au capital de 7 622 euros - Siret 43439386400013 - APE 7022Z

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous.

Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a diminué de -4 132 euros.

	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021	Variation en euros	Variation 2022 / 2021
Chiffre d'affaires	32 773	36 905	(4 132)	- 11%

1.2 Présentation des états financiers :

	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021	Variation en euros	Variation 2022 / 2021
Produits d'exploitation	32 778	39 868	(7 090)	- 18%
Charges d'exploitation	54 330	54 039	+ 291	+ 1%
Résultat d'exploitation	(21 552)	(14 171)	(7 382)	NS
Résultat financier				
Résultat exceptionnel	(349)		(349)	
Impôt sur les bénéfices				
Participation des salariés				
Résultat	(21 901)	(14 171)	(7 439)	NS

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles euros
- Immobilisations corporelles euros
- Immobilisations financières euros

Le niveau des investissements réalisés en 2022 est de 0 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 0 euros.



1.3 Capitaux propres

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	50 117	72 018	(21 901)
Capital social	7 622	7 622	
Capitaux propres / Capital social	6,57	9,45	(2,87)

1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

Néant.

1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

1.7 Participations croisées :

Néant.

1.8 Cession de participations :

Néant.

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 0 euros



II. AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES 3 EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à disposition de l'assemblée de 41 732,10 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022	(21 901)
Report à nouveau	63 633
Réserves distribuables	
Total	41 732

Nous vous proposons l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	41 732
Total	41 732

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.



V. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

5.1 Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées h.t.						
Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'année						
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉES (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						

5.2 Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées h.t.						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice						
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉES (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						

5.3 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées h.t.						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année						
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉES (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						

5.4 Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées h.t.						
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice						
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉES (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						

VI. APPROBATION DES COMPTES, QUITUS

Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le GERANT

